



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
26 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 961/2019* ****

Communication présentée par : S. N.

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Australie

Date de la requête : 16 août 2019 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 961/2019.

* Adopté par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

